

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Retiré

AMENDEMENT N ° II-CF2422

présenté par
M. Dirx, rapporteur

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Sport	10 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	10 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi de finances prévoit une diminution de 10 millions d’euros du dispositif Pass’Sport à la faveur de sa fusion avec les « 2 heures de sports en plus au collège ». Pourtant, informé lors de ses auditions de l’augmentation de près de 50 % de l’utilisation du Pass’Sport à la suite des JOP, portant la prévision à 1,7 million de bénéficiaires pour la campagne 2024, le rapporteur spécial s’interroge sur la pertinence de la contraction envisagée par le Gouvernement.

Le présent amendement vise à revenir sur cette baisse de crédits afin de garantir un financement du Pass’Sport à un niveau au moins équivalent à celui de la LFI 2024. Il rehausse ainsi les crédits pour le sport de 10 millions d’euros.

Afin d'assurer sa recevabilité financière, il est donc proposé :

- D'abonder l'action 01 *Promotion du sport pour le plan grand nombre* du programme 219 *Sport* de 10 millions d'euros en AE et en CP ;
- De réduire l'action 02 *Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire* du programme 163 *Jeunesse et vie associative* de 10 millions d'euros en AE et en CP. Le rapporteur spécial indique néanmoins qu'il ne souhaite pas réduire les moyens de ces dispositifs et invite donc le Gouvernement à lever le gage.